

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 52-407-1930 promulguant l'arrêté ministériel (colonies), du 7 octobre 1930, fixant les conditions de détachement des DES initiateurs des colonies à l'administration centrale.

n° 52-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu l'arrêté ministériel (colonies) du 7 octobre 1930 fixant les conditions de détachement des administrateurs des colonies à l'administration centrale,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Est promulgué à la Côte française des Somalis, l'arrêté ministériel (colonie) du 7 octobre 1930, susvisé, fixant les conditions de détachement des administrateurs des colonies à l'administration centrale. Art. 2 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel de la colonie.

**pour le Gouverneur : Le Procureur de la République, chargé de l'exécution des affaires courantes et urgentes, RA-
VAILLER.**